

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Pouvoir : 2

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Polyvalente, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 septembre 2021.

**Présents** : Anne-Sophie BOHUON, Pascal COSTARD, Franck DELALANDE, André DEMEESTERE, Henri DORANLO, Françoise FOUCAUD, Audrey HIROU-ROBERT, Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI, Olivier JEHANNE, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.

**Absents excusés** : Sophie BLEJEAN (pouvoir à Françoise FOUCAUD), Soizic BLOT (pouvoir à Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI)

**Secrétaire de séance** : Anne-Sophie BOHUON

Vote à main levée

Dans le cadre de la délégation de signature (délibération 2020-028 du 9/06/2020), Monsieur le Maire a pris les décisions suivantes :

- Devis de 211,58 € HT (Tiers : DAOU'CLICK) pour une tablette.
- Devis de 236,00 € HT (Tiers : RICHARD'ELEC) pour alimentation rideau de la garderie.
- Devis de 272,00 € HT (Tiers : FAUCHOUX SARL) pour réparation toiture de la Chapelle de Périssac.
- Devis de 380,00 € HT (Tiers : LABOCEA) pour la rédaction du rapport annuel sur le prix, la qualité du service de l'assainissement collectif.
- Devis de 558,24 € HT (Tiers : les ateliers de la Mabilais) pour bancs extérieurs à l'école publique.
- Devis de 885,00 € HT (Tiers : David GRUEL) pour travaux et installation ballon d'eau chaude parties communes, logements 3, rue Ange Gouin.
- Devis de 2 680,00 € HT (Tiers : SARL BARRE Yves et fils) pour terrassement et empierrement d'une plateforme au terrain des sports pour l'installation du conteneur.

Pour information : délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à l'encontre de la Communauté de communes de Brocéliande : déclarations d'intention d'aliéner (DIA) déposées :

Par Maître Benoît PICHEVIN, Plélan-Le-Grand :

- Parcelle AD n°9, n°10, n°11, n°377 (bâtie –662 ca), située 35, Pierre Porcher.

Par Maître Paul COLLIN, Bréal-sous-Montfort :

- Parcelle AD n°401 (bâtie – 167 ca) située 1, rue La Loge des Bois.
- Parcelle AD n°280 (bâtie – 5 ca ) située 25 rue Pierre Porcher

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 août 2021 : à l'unanimité.

2021-067 : Taxe foncière sur les propriétés bâties : limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois réduire ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

Vu l'article 1383 du code général des impôts,

Deux options sont proposées dans la limitation de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

#### Option 1 : application à tous

Décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à :

(ne retenir qu'un seul pourcentage) 40 %, 50 %, 60 %, 70 %, 80 % ou 90 % de la base imposable.

#### Option 2 : application qui exclura les logements financés par des prêts aidés par l'Etat

Décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à :

(ne retenir qu'un seul pourcentage) 40 %, 50 %, 60 %, 70 %, 80 % ou 90 % de la base imposable

mais uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

Lors de sa réunion du 14 septembre, la commission finances propose de retenir l'option 2 avec un pourcentage de 40 %.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à 40 % de la base imposable, mais uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L.301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R.331-63 du même code.
- de charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

#### **2021-068 : Redevance assainissement collectif : tarifs année 2022.**

Dans la perspective de la prochaine facturation, la Saur France, exploitante du service d'assainissement collectif, souhaite savoir si la commune revalorise pour l'année 2022 le montant de la redevance assainissement recouvrée au profit de la collectivité.

Depuis 2008 les tarifs sont de :

Part fixe : 6,10 €

Part proportionnelle : 0,95 € le m<sup>3</sup>

Pour 2021, nous pouvons dégager un excédent prévisionnel d'environ 15 750,00 € en section de fonctionnement et un déficit prévisionnel d'environ 4 300,00 € en section d'investissement. Le prêt effectué en 2007, se termine en 2022, l'annuité est de 4 500,00 €.

Monsieur Henri DORANLO rappelle que la taxe de raccordement liée à l'assainissement collectif n'est pas homogène sur le territoire de la communauté de communes. Avec le transfert de la compétence « assainissement collectif » à la communauté de communes de Brocéliande au 1 janvier 2026, la taxe devra être uniformisée, le financement de l'assainissement sera mutualisé entre les différentes communes

La commission finances réunit le 14 septembre dernier propose de ne pas modifier les tarifs de la redevance assainissement 2022.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De ne pas modifier les tarifs de la redevance assainissement 2022 qui seront donc les suivants :  
Part fixe : 6,10 €  
Part proportionnelle : 0,95 € le m<sup>3</sup>

#### **2021-069 : Refonte du site Internet : autorisation signature devis.**

Rapporteur : Sébastien RAOULT

Une refonte totale du site internet de la commune a été prévue sur le budget communal 2021.

Une consultation a été effectuée auprès de différents prestataires :

- ID Interactive (Arradon)
- Concept Image (Rennes)
- A vous le Web (Le Rheu)
- Pix'N'Graph (Cesson-Sévigné)
- Equation Web (Bréal-Sous-Montfort)

Deux prestataires ont répondu :  
 Pix'N'Graph (Cesson-Sévigné)  
 Equation Web (Bréal-Sous-Montfort)

Deux des prestataires consultés n'ont pas souhaité faire de propositions. Ils ont évoqué un budget insuffisant attribué à ce projet par la commune.

Les propositions ont été étudiées par la commission communication et par la commission finances. Il en résulte que la proposition de PIX'N'GRAPH est l'offre économiquement la plus avantageuse. Le devis se décompose de la manière suivante :

**Conception site Internet** : 5 260,00 € HT (6 312,00 € TTC).

**Hébergement, mises à jour Wordpress, évolutions du système** : maintenance annuelle : 280,00 € HT (336,00 € TTC).

Il est proposé au conseil municipal :

- De retenir la proposition de PIX'N'GRAPH pour la conception du site Internet, son hébergement sa maintenance.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis.

Monsieur Henri DORANLO souhaite avoir des précisions sur la fonctionnalité du site proposé par cette société. Monsieur Sébastien RAOULT indique :

- les prestataires ont répondu à un même cahier des charges.
- En cas de changement de prestataires, l'utilisation de Wordpress, logiciel libre, permet de transférer le site (contrairement à la 2<sup>ème</sup> proposition).
- Création de nouvelles rubriques pour un coût supplémentaire, au minimum de 280,00 € HT.

PIX'N'GRAPH réalise également le Petit Maxentais. La même charte graphique sera utilisée.

Après délibération, 14 voix pour et une abstention, le conseil municipal décide :

- De retenir la proposition de PIX'N'GRAPH pour la conception du site Internet, son hébergement sa maintenance pour les montants suivants :
  - Conception site Internet** : 5 260,00 € HT (6 312,00 € TTC).
  - Hébergement, mises à jour Wordpress, évolutions du système** : maintenance annuelle : 280,00 € HT (336,00 € TTC).
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis.

### 2021-070 : Bâtiments communaux : signalétiques : autorisation signature devis.

Rapporteur : Sébastien RAOULT

Lors du vote du budget communal 2021, il a été budgétisé une ligne pour la signalétique des bâtiments communaux (la Médiathèque, la Mairie, la garderie périscolaire, l'école publique, l'atelier municipal) et en complément le marquage des deux véhicules du service technique.

Ce projet permettrait ainsi de compléter et d'harmoniser la signalétique des équipements de la commune.

De plus, lors du conseil municipal du 22 juin dernier, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la Charte « du Galo, dam Yan, dam Vèr ! ». Un des 3 engagements retenus était d'appliquer une signalétique bilingue. Une consultation a été faite auprès de différentes entreprises. Quatre projets ont été transmis à Monsieur le Maire qui sont les suivants :

- Modules Enseignes (Bréal-Sous-Montfort)
- Publi Création (Redon)
- Publivue (Bruz)
- AZ & DEP (Noyal-Sur-Vilaine)

Ils ont été étudiés par la commission communication et par la commission finances.

La proposition de Modules Enseignes est l'offre la plus intéressante dans sa conception pour un montant total de 5 660,00 € HT (6 792,00 € TTC).

Il est proposé au conseil municipal :

- De retenir la proposition de Modules Enseignes pour la signalétique des bâtiments communaux et du marquage des deux véhicules du service technique.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis.

Suite à la présentation de la maquette, les élus demandent que la signalétique de la mairie soit revue. Il serait intéressant qu'elle soit apposée sur le pignon du bâtiment pour avoir une meilleure lisibilité et que la devise nationale soit réinscrite sur la façade.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De retenir la proposition de Modules Enseignes pour la signalétique des bâtiments communaux et du marquage des deux véhicules du service technique pour un montant de 5 660,00 € HT (6 792,00 € TTC).
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis initial.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis complémentaire pour la demande de modification du projet de signalétique de la mairie.

### **2021-071 : Convention globale de partenariat pour la participation des communes aux frais de gestion de la piscine communautaire de Guer : Autorisation de signature.**

Rapporteur : Sophie BLEJEAN

Au 31 juillet 2020, le syndicat de gestion (SIGEP) de la piscine située à GUER a été dissous et la Communauté de l'Ouest à Brocéliande communauté a repris sa gestion le 1<sup>er</sup> août 2020 dans le cadre de sa compétence « gestion des équipements aquatiques du territoire ».

Lors du conseil municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2020, il était validé une convention globale de partenariat pour la participation des communes hors territoire aux frais de gestion de la piscine communautaire de Guer.

Une nouvelle convention est proposée avec de nouveaux tarifs.

Pour la commune de Maxent, De l'Oust à Brocéliande communauté (OBC) s'engage à accueillir les écoles dans le cadre de l'apprentissage de la natation scolaire à la piscine de Guer avec facturation à la séance selon coût évalué et présenté dans le tableau de simulation de la facturation pour accès aux scolaires (coût de facturation unitaire séance : 198 €).

La commune s'engage, en complément du coût de facturation unitaire séance, à participer à hauteur de 1,05 € par élève de chaque école de son territoire et par séance (tarif 2021/2022).

La convention prend effet le 1<sup>er</sup> septembre 2021. Elle est conclue à durée indéterminée. Son échéance est fixée au 31 août de chaque année.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- De l'autoriser à signer cette nouvelle convention.
- De désigner Sophie BLEJEAN comme représentante qui sera informée de la situation financière et des modalités de gestion de l'équipement. Elle devra informer le conseil municipal de l'ensemble des éléments étudiés au sein du comité de suivi.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention.
- De désigner Sophie BLEJEAN comme représentante qui sera informée de la situation financière et des modalités de gestion de l'équipement. Elle devra informer le conseil municipal de l'ensemble des éléments étudiés au sein du comité de suivi.

### 2021-072 : Commissions extra communales - Comités consultatifs : mise à jour.

Lors du conseil municipal du 9 juin 2020, les commissions extra communales – comités consultatifs étaient créées.

Elles ont été complétées avec des personnes extérieures lors des réunions du conseil municipal du 01 octobre 2020 et du 27 avril 2021. Depuis la mise en œuvre de ces commissions, des administrés ont souhaité les intégrer.

Monsieur le Maire propose donc de les mettre à jour :

- Commission communication (feuille mensuelle « le Mini Max' », bulletin municipal, site Internet)  
**Elus** : Sébastien Raoult, Sophie Bléjean, Soizic Blot, Emilie Thauhay  
**Personnes Extérieures** : Delphine Houssin, Eryne Bléjean, Robert Collin  
**Correctrices** : Françoise Foucaud, Liliane Marchet, Marie-Hélène Jamin, Valérie Louw, Jacqueline Georges, **Hélène Arnaud**

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette modification.

### 2021-073 : Installations classées pour la protection de l'environnement : projet d'augmentation des capacités de traitement de l'unité de méthanisation agricole située au lieu-dit « Le Breil Houssoux » sur la commune de TREFFENDEL.

Une enquête publique unique a été ouverte sur la commune de Treffendel, du 16 août 2021 au 16 septembre 2021 inclus, sur la demande présentée par la SAS COTTO ENERGIES, en vue d'obtenir l'augmentation des capacités de traitement de l'unité de méthanisation agricole située au lieu-dit « Le Breil Houssoux » sur la commune de TREFFENDEL.

Il appartient à Monsieur le Maire, conformément à l'article R.512-46-11 du Code de l'environnement, de consulter le conseil municipal et de l'inviter à donner son avis sur la demande d'enregistrement. Cet avis doit être exprimé pendant la durée de la consultation et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique.

Les observations suivantes ont été émises :

- Le projet a été surdimensionné dès le départ afin d'augmenter la capacité de traitement.
- La capacité de traitement de cette unité est de 54,00 tonnes de matières brutes par jour (19 600 T/an), à raison de :
  - Fumiers et lisiers bovins du GAEC COTTO, présents sur place (6 900 T/an).
  - Fumiers, lisiers bovins, lisiers porcins, fientes de volailles provenant d'exploitations agricoles voisines (8 100 T/an).
  - Fumiers équins du centre d'entraînement du Camp militaire de COETQUIDAN, situé à 16 km (1 000 T/an)
  - Des matières végétales (menues-pailles, dérobées CIVE et cultures dédiées) issues du GAEC COTTO, présents sur place (3 600 T/an).
- Multiplications de ces installations devant être alimentées constamment, d'où les cultures dédiées. Les exploitations agricoles ne peuvent pas s'engager sur la régularité de l'alimentation.
- Exemple de l'Allemagne évoqué, culture réservée.
- Incertitudes sur l'avenir, inquiétudes sur la prolifération de ces installations tournées vers un intérêt économique, sur les conséquences de la vie des sols, appauvrissement des sols, fumiers et lisiers détournés vers ces unités, et de la qualité de l'eau.

Le conseil municipal émet un avis favorable (13 abstentions, 2 voix pour).

\*\*\*\*\*

### **Monsieur le Maire informe :**

- Prochain conseil municipal le 26 octobre 2021 sera précédé d'une commission générale à 19h00. Un représentant de la SEM (société d'économie mixte), créée par le SDE 35, Energ'IV dédié aux énergies renouvelables viendra faire une présentation générale sur l'éolien.
- Présentation d'un projet d'implantation d'éoliennes au nombre total de trois sur le territoire Plélan-le-Grand / Maxent porté par le collectif Plélan Eolien Citoyen représenté par Monsieur Patrick SAULTIER. A la demande de la commune Plélan-le-Grand, une enquête d'opinion menée par Energ'IV va être réalisée auprès de la population plélanaise financée par le collectif Plélan Eolien Citoyen.

Suite à la lecture du courrier de Plélan Eolien Citoyen à Energ'IV avec l'exemple du questionnaire, le conseil municipal demande que l'enquête soit également adressée à la population maxentaise concernée. Le questionnaire devra être complété par les lieux d'implantation et être destiné aux habitants dans un rayon suffisamment important. Deux éoliennes seraient installées sur Plélan-le-Grand à proximité d'habitations situées sur Maxent, une est implantée sur la commune.

Des capteurs sonores ont été placés par Plélan Eolien Citoyen sur deux habitations de la commune (la Lande des Bois et à la Pironnais).

Sur Plélan-le-Grand, pour information, trois porteurs de projet dont Plélan Eolien Citoyen sont en concurrence.

Madame Audrey HIROU-ROBERT demande que la position des élus soit affirmée.

La décision finale sur l'implantation d'un parc éolien revient aux services de l'Etat.

- Bilan des permanences publiques organisées par TotalEnergie le 17 et le 18 septembre dernier : un seul représentant de TotalEnergie présent, l'agence de communication TACT était absente. Manque d'informations auprès des habitants, problème de distribution de la plaquette communiquant sur ces deux rencontres, seulement distribués le jeudi précédent la 1<sup>ère</sup> rencontre voire le jour même sur certains secteurs. La permanence du vendredi 17 a été plus fréquentée que celle du samedi 18. Monsieur Henri DORANLO souhaite que le conseil municipal sollicite Total Energie pour qu'elle organise une réunion publique. Une demande va être transmise dans ce sens.
- Mise à jour du plan communal de sauvegarde : première réunion de travail avec ECTI le mercredi 15 septembre dernier. Une présentation du document finalisé sera faite lors de la réunion du conseil municipal de décembre prochain.
- Défense extérieure contre l'incendie : travail en cours avec l'aide de Monsieur Olivier ROBERT.
- Bar restaurant le Rozell Breton : la location gérance arrive à son terme de 3 ans le 22 mai 2022. Elle ne sera pas renouvelée avec le locataire actuel pour diverses raisons. Il a été reçu le lundi 20 septembre par Monsieur le Maire et par le 2<sup>ème</sup> adjoint, André DEMEESTERE, pour lui signifier le non renouvellement de sa location gérance. Un travail de groupe sera effectué pour décliner ce que la commune souhaite pour ce lieu de vie, aider par des professionnels dans la procédure de reprise de cette location gérance.
- Journées européennes du patrimoine : environ 60 participants. Remerciements aux intervenants de ces journées (Monsieur Jacques GUILLEMOT, Madame Audrey HIROU-ROBERT, Monsieur Armel TEXIER).
- Accompagnement à l'amélioration de l'organisation des services : Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine : lancement de la démarche (1<sup>ère</sup> réunion de cadrage, information aux agents).

#### **Madame Françoise FOUCAUD informe :**

- Rentrée scolaire 2021 : effectifs des écoles :  
Ecole « les Gallo Peints » : 89 élèves (4 classes).  
Ecole « Saint-Joseph » : 80 élèves (4 classes).  
Pour information, lors de la rentrée scolaire 2020, école publique : 95 élèves, école privée : 87 élèves.  
Constat d'une baisse des effectifs pouvant avoir des incidences sur le maintien des 4 classes lors de la prochaine rentrée scolaire notamment pour l'école « Saint-Joseph ».
- Conseil municipal des jeunes (CMJ) : inscription sur la liste électorale en cours.
- Repas de aînés : le conseil d'administration du CCAS a retenu la proposition du restaurant Les Forges de Paimpont. Lors de la réunion, la présentation des deux propositions s'est faite de manière anonyme. Monsieur le Maire précise qu'il n'a pas participé aux votes ainsi que Madame Françoise FOUCAUD.
- Ateliers avec le CLIC et bien vieillir en Bretagne pour les aînés : reprise des ateliers. Le thème sur la nutrition des plus de 60 ans demandé n'a pas été retenu. A compter de novembre 2021, il sera proposé des ateliers sur l'activité physique adaptée, dix entre novembre 2021 et février 2022. Réunion préparatoire le 21 octobre.

#### **Monsieur André DEMEESTERE informe :**

- Personnel du service technique : Dominique LAPERCHE est actuellement en arrêt maladie suite à un accident du travail pendant le curage des fossés.
- Voirie rurale : l'objectif de cette fin d'année est la réfection des chemins. Lors de la dernière réunion

citoyenne, il était proposé aux riverains concernés notamment les agriculteurs de leur mettre à disposition des semis de cailloux afin d'effectuer la réfection des chemins les concernant. Certains chantiers sont déjà en cours.

- Pays de Brocéliande : Plan climat : 42 fiches actions ont été réalisées.
- Syndicat mixte du bassin versant : l'eau du barrage du canut est impropre à la consommation. Présence de métabolites, pour le moment, il n'a pas été trouvé de solutions techniques pour les traiter. Des réflexions vont devoir être engagées avec les acteurs principaux pour la stratégie à tenir pour l'avenir.

**Monsieur Sébastien RAOULT informe :**

- Forum des associations 2021. : plus de 20 associations présentes (communales et du territoire). Bon retour des associations. Il est fort probable que cette journée soit réitérée en 2022.

**Madame Audrey HIROU-ROBERT informe :**

- Intercommunalité : Tourisme : Destination Brocéliande : Création de fonds régionaux de soutien. Les sites touristiques Val sans retour et le Tombeau de Merlin ont été retenus pour une étude permettant de chiffrer le niveau de fréquentation.

Réflexion en cours sur la vision touristique sur le territoire, proposition sur le projet de territoire. Bilan effectué depuis 2014 sur les actions menées et en découlent des idées directrices, des éléments favorables à mettre en priorité.

**Monsieur Franck DELALANDE informe :**

- Rénovation de la mairie : 1<sup>ère</sup> réunion le lundi 27 septembre avec le maître d'œuvre et l'entreprise de maçonnerie.
- Déménagement des archives prévu samedi prochain par les membres du conseil municipal.
- Arrivée du modulaire le 5 octobre. Déménagement sous quinzaine des bureaux administratifs.
- SDE 35 : travaux rue Pierre Porcher terminés fin novembre. Devis en cours pour des ajouts des prises pour guirlandes lumineuses.
- Eglise : Sous-commission de sécurité : avis favorable du 17 septembre 2021.
- Garderie : raccordement du rideau 1<sup>ère</sup> quinzaine d'octobre.
- Salle polyvalente : travaux éclairage intérieur samedi prochain.

**Monsieur Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI informe :**

- Balades estivales « jeudi découverte » : peu de participation en juillet suite aux mauvais temps. Augmentation en août. En moyenne, la participation pouvait aller de 2 personnes minimum à 30 personnes maximum.

Sur l'ensemble de la saison, plus de participations que l'année dernière. Retour positif des participants. Un débrief sur les deux années va être effectué auprès des intervenants.

L'ordre du jour étant terminé. La séance a été levée à 22H25.

Maxent, le 28/09/2021

Le Maire

Ange PRIOUL

